

## COMMUNE DE LA DIGNE d'AVAL (AUDE)

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue l'acte fondamental de prévision financière des collectivités territoriales. Il retrace l'ensemble des recettes et des dépenses prévues pour l'exercice.

Le budget primitif est structuré en deux sections :

- la section de fonctionnement, qui regroupe les dépenses courantes (charges de personnel, entretien bâtiments) et les recettes récurrentes (impôts, dotations) ;
- la section d'investissement, dédiée aux opérations d'équipement et à leur financement.

Son adoption par l'assemblée délibérante autorise l'exécutif à engager les dépenses et percevoir les recettes. Il doit respecter des principes essentiels tels que l'équilibre budgétaire, la sincérité et l'annualité.

En résumé, le budget primitif est un outil stratégique de gestion, permettant à la collectivité de planifier ses actions, d'assurer sa soutenabilité financière et de répondre aux besoins du territoire.

Le budget 2026 est proposé au vote le 27 avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il s'inscrit dans un contexte de

- Baisse des charges de personnel (départ à la retraite d'un agent remplacé que sur 3 H/hebdo)
- Stabilisation des dotations de l'Etat
- Maintien des taux de fiscalité locale

#### I. DONNÉES GÉNÉRALES DE LA COMMUNE.

**Population 2026 : 533 habitants**

**Personnel communal :**

Tableau des effectifs	Fonctions
1 poste Rédacteur territorial 19H /Hebdo	Secrétaire générale de mairie
1 poste Adjoint principal 1 <sup>ère</sup> classe 13H/Hebdo	Adjoint administratif
1 poste Agent de maîtrise principal à TC	Agent technique polyvalent
1 postes Agent de maîtrise à TC	Agent technique polyvalent
1 poste Agent technique 3H/Hebdo	Agent chargé de la propreté des locaux



## II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.

### I. Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux sommes encaissées au titre des impôts locaux et aux dotations versées par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 502 016,32 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 437 575,82 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

### II. Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	147 403,31	Excédent brut reporté	84 049,32
Dépenses de personnel	153 403,64	Recettes des services	2 480,00
Autres dépenses de gestion courante	133 461,00	Impôts et taxes	282 501,00
Dépenses financières	2 507,87	Dotations et participations	129 132,00
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	1 800,00
Autres dépenses	800,00	Recettes exceptionnelles	
Total dépenses réelles	437 575,82	Autres recettes	2 054,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Total recettes réelles	
Virement à la section d'investissement	64 440,50	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	502 016,32	Total général	502 016,32



### III. La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 restent inchangés :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 72.81 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 170.70 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 19.08 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 277 950,00 €

### IV. Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 111 132,00 € (pour mémoire, en 2025 : 108 561,00 €).

## III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

### I. Généralités

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

### II. Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Solde d'investissement reporté	29 955,40
		Virement de la section de fonctionnement	64 440,50
Remboursement d'emprunts	19 994,03	FCTVA	19 000,00
Travaux de bâtiments	67 000,00	Mise en réserves	
Travaux de voirie	19 400,00	Cessions d'immobilisations	
Autres travaux	66 800,00	Taxe aménagement	450,00
Autres dépenses	30 600,00	Subventions	73 698,13
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Emprunt	20 000,00
Total général	207 544,03	Total général	207 544,03



### III. Principaux projets de l'année 2026

Amélioration communication collectivité/administré

Aménagement « L'oustal »

Sécurisation , aménagement voirie

### IV. Les subventions obtenues

- de l'Etat : 27 700,00 €
- du Département : 27 500,00 €
- de la CDC du Limouxin : 3 500,00 €
- du SYADEN : 15 000,00 €

### IV. LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET

#### PRINCIPAUX RATIOS

	VALEURS en €	Moy nationale de la strate en 2023 €/hab
Dépenses réelles de fonctionnement/ population	730,30	785,00
Produit des impositions directes/ population	536,50	549,00
Recettes réelles de fonctionnement/population	812,00	900,00
DGF/population	113,00	156,00
Dépenses de personnel/population	288,00	338,00
	VALEURS	Moy nationale de la strate en 2023
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	43,20%	61,4%

